

Agenda 21 PLÉRIN	
Axe 4 : Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les différents publics et générations	
Action 28 : Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle dans l'habitat.	
Contexte	<p>Avec un peu plus de 12 % de logement locatifs sociaux, la Ville de PLÉRIN ne satisfait pas aux exigences de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains qui impose un minimum de 20 %. De ce fait, la Ville est redevable auprès de l'État de pénalités financières.</p> <p>Par ailleurs, les logements sociaux sont répartis de manière hétérogène sur le territoire (en majorité sur le Centre, Le Légué et Le Sépulcre) et souvent concentrés sur des opérations denses. Certains quartiers, comme Saint-Laurent ont une population vieillissante, ce qui est préoccupant notamment pour le devenir des établissements scolaires.</p> <p>Pour le portage foncier, la Ville prend en charge 5 000 €uros / logement social (identique à la participation de S.B.A. et du bailleur social retenu pour une opération déterminée).</p>
Enjeux DD	<p>Environnemental : promouvoir le renouvellement urbain.</p>
	<p>Social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer ou renforcer le tissu social. - Préserver l'identité des quartiers, facteur de cohésion et de lien social. - Permettre la mise en œuvre d'une politique de logement pour tous, en cohérence avec le Plan Local de l'Habitat de l'Agglomération et dans le respect des orientations imposées par la loi S.R.U. et définies par le Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.).
	<p>Économique : planifier les dépenses communales en matière de portage foncier.</p>
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> - Imposer un minimum de 25 % de logements locatifs sociaux dans toute opération nouvelle privée d'aménagement (à inscrire au P.L.U.). - Agir sur le prix du foncier en créant des réserves foncières afin de mener des opérations communales d'habitat (à localiser dans le P.L.U.). - Favoriser l'arrivée de primo-accédants, dans le cadre d'un véritable parcours résidentiel. - Programmer de manière pluriannuelle la production de logements locatifs sociaux, en lien avec l'agglomération. - Développer des actions inter-quartiers pour éviter les clivages entre les différents pôles d'urbanisation. - Introduire, sous forme de petites unités, des logements sociaux dans les quartiers qui en sont aujourd'hui dépourvus. - Multiplier l'implantation ou la redynamisation de commerces de proximité.
Pilote	<p>Anne-Marie BERTHAULT, Adjointe en charge des Solidarités. Robert PEDRON, Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Saint-Brieuc Agglomération. - Pays de Saint-Brieuc (S.C.O.T.). - Organismes bailleurs sociaux. - Bureaux d'études chargés de la révision du P.L.U. - Comités Consultatifs de quartiers. - C.C.A.S. - Enfance Jeunesse.

Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - A inscrire dans le calendrier de la révision du P.L.U. (approbation 2013) - Programmation annuelle des logements sociaux.
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - A définir pour les réserves foncières. - 5 000 €uros / logement locatif social.
Indicateurs de suivi	Évolution du pourcentage de logements locatifs sociaux.
Liens avec d'autres actions	Lutter contre la précarité énergétique. (Action 25)